

Date de convocation du conseil 13/01/2025

Date mise en ligne 24/01/2025

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 14

DELIB2025-01

Objet :

ADJOINT au MAIRE

Délibération à la suite du retrait
des délégations
du 3^{ème} adjoint

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un janvier à 20h00
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment
convouqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice -
DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît -
VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DI MASULLO Vincenza

ABSENTS EXCUSES : COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - AZNAG Rachid

Elue secrétaire : Aurore DECOMBLE

M. Matthieu Collin a donné pouvoir à M. Patrick Carle

Mme Hélène Tual a donné pouvoir à Mme Nadine Vachet

M. Rachid Aznag a donné pouvoir à Mme Vincenza Di Masullo

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 13/01/2025 portant retrait des délégations
du 3^{ème} adjoint, au motif de dissensions récurrentes nuisant à la bonne
marche de l'administration communale,

Suite au retrait le 13/01/2025 par Mme le maire des délégations consenties
à M. Patrice Braems, adjoint au maire, par arrêté n°2020-08 du 26/05/2020
dans les domaines suivants :

- gestion des questions relatives aux affaires sociales et aux personnes âgées
- gestion des questions de sport, de la jeunesse et de la vie scolaire,
- gestion des relations et partenariat auprès des associations de la commune,
- animation du Conseil Municipal des Jeunes,
- médiation dans les situations de conflits,

le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du
code général des collectivités territoriales qui précisent: « lorsque le maire
a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipa-
l doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Il est précisé que les indemnités ne sont plus versées à la date de retrait
des délégations.

Mme le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le main-
tien ou non de M. Patrice Braems dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Vu la réclamation d'un tiers des membres présents de voter au scrutin
secret ,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote : 6 Pour / 4 Contre / 4 Abstentions

DECIDE de maintenir M. Patrice Braems dans ses fonctions d'adjoint au
maire.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Aurore DECOMBLE

Mme le Maire,
Eve BUEVOZ

